

Non renouvellement du bail

Par LINX, le 11/03/2016 à 11:29

Bonjour

Nous louons un appartement depuis 40ans

Dans cet immeuble nous sommes les seuls locataires le reste est louer en bureau .

Notre bail se termine fin 2017

Notre bailleur veut le récupérer à la fin du bail pour refaire un bureau

A t il le droit

Par janus2fr, le 11/03/2016 à 13:01

Bonjour,

La reprise pour faire un bureau n'est pas un cas reconnu par la loi de congé par le bailleur.

Les seuls cas sont :

- la vente (avec droit de préemption du locataire)
- la reprise pour habiter (ou loger un proche)
- le motif légitime et sérieux (faute du locataire).